

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 décembre 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 32.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 11 décembre 2018 à 19 h 32.

2018-12-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt.

Il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018
 - 3.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 3.3. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2019
 - 3.4. Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages
 - 3.5. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de publicité pour le journal Les Jonathan de Soulanges
 - 4.2. Résolution d'appui pour le maintien des services aux francophones de l'Ontario
5. Ressources humaines
 - 5.1. Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
6. Finances et administration
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes de novembre 2018
 - 6.2. Liste des personnes endettées pour taxes
 - 6.3. Autorisation de paiement à *Aréo-Feu* pour l'acquisition d'équipements d'incendie
 - 6.4. Autorisation de paiement à *Maxi-Métal inc.* pour l'installation de la piscine sur le camion d'incendie
 - 6.5. Autorisation de paiement à *Entreprise T.R.A. (2011) inc.* pour le marquage de la chaussée
7. **Période de questions**
8. Sécurité publique et incendie
 - 8.1. Acquisition du logiciel *Première Ligne* de *PG Solutions* comprenant les licences, l'installation, la formation et le soutien technique pour le service de Sécurité incendie
 - 8.2. Nomination d'un directeur-adjoint du Service de sécurité incendie
9. Transport et voirie
 - 9.1. Travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice effectués par *Ali Excavation inc.*

- 9.2. Approbation de la facture de *CDGU Ingénierie urbaine* et autorisation de paiement pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice
- 9.3. Programme d'aide à la voirie locale Volet –Projets particuliers d'amélioration Dossier numéro 25173-1
- 9.4. Programme d'aide à la voirie locale Volet –Projets particuliers d'amélioration Dossier numéro 27259-1
- Déneigement
10. Environnement et hygiène du milieu
11. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 11.1. Acquisition du logiciel *Gestion des permis* de *PG Solutions* comprenant les licences, l'installation, la formation et le soutien technique pour le service d'urbanisme
12. Loisirs, culture et vie communautaire
- 12.1. Fermeture de la bibliothèque municipale
13. Autres sujets
- 13.1. Dîner de Noël
14. **Période de questions**
15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore dépose devant ce conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore et de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2018-12-03

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiennent le mardi et débutent à 19 h 30.

15 janvier 2019	9 juillet 2019
12 février 2019	13 août 2019
12 mars 2019	10 septembre 2019
9 avril 2019	8 octobre 2019
14 mai 2019	12 novembre 2019
11 juin 2019	10 décembre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer un extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature conformément à l'article 2 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, informe l'assemblée qu'il n'y a aucune déclaration à ce registre en date des présentes.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
06-12-2018	Fonds vert Gouvernement du Québec	Redevance
07-12-2018	Direction de programmes fiscaux Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Compensations tenant lieu de taxes

2018-12-04

DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL *LES JONATHAN DE SOULANGES*

SUITE à la demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges*,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 90 \$ pour la demande de publicité dans le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.* pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-05

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE MAINTIEN DES SERVICES AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision ;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario ;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario ;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière ;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-06

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-07

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 novembre 2018	19 084,69 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 novembre 2018	8 673,31 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 novembre 2018	351 726,40 \$
Comptes à payer au 30 novembre 2018	4 415,53 \$
TOTAL	383 899,93 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de novembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de novembre 2018 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 novembre 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

Conformément aux articles 1022 à 1025 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, soumet la liste des personnes endettées pour taxes.

2018-12-08

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à transmettre à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, le nom des personnes encore endettées pour les taxes municipales et scolaires, qui n'ont pas été payées pour les années 2016 et antérieures, afin de procéder à la vente des propriétés ;

QUE le Conseil municipal mandate madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou monsieur Yvon Bériault, maire, afin de représenter la Municipalité de Saint-Télesphore lors de la vente des propriétés pour taxes impayées en avril 2019 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à transmettre à nos avocats via la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, les noms des personnes encore endettées pour les autres services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-09

AUTORISATION DE PAIEMENT À AÉRO-FEU POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT D'INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 2018-08-12 adoptée à la séance ordinaire du 14 août 2018 autorisant l'acquisition d'équipements d'incendie chez *Aréo-feu* pour un montant n'excédant pas 5 628,62 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est lié à l'achat du camion autopompe Spartam 1997 et que, par conséquent, il est financé à même le surplus réservé à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE ledit équipement a été installé sur le camion autopompe Spartam 1997 à la satisfaction de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE ledit équipement est un item en souffrance d'une commande déjà reçue;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 179,82 \$ taxes incluses, à *Aéro-Feu*, pour l'acquisition d'équipements d'incendie à installer sur le camion autopompe Spartam 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-10

AUTORISATION DE PAIEMENT À MAXI-MÉTAL INC. POUR L'INSTALLATION DE LA PISCINE SUR LE CAMION D'INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 2018-08-14 adoptée à la séance ordinaire du 14 août 2018 autorisant l'installation de la piscine portative sur le camion pompe citerne du Service de sécurité Incendie pour un montant budgétaire de 2 299,50 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est lié à l'achat du camion autopompe Spartam 1997 et que, par conséquent, il est financé à même le surplus réservé à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE ledit équipement a été installé sur le camion d'incendie à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 2 874,38 \$ taxes incluses, à *Maxi-Métal inc.*, pour l'installation de la piscine sur le camion d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE PAIEMENT À ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC. POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

2018-12-11

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-14 adoptée à la séance ordinaire du 11 septembre 2018 autorisant le lignage des rues de la Municipalité selon l'option 1 pour les lignes axiales, pour un montant budgétaire pas 18 625,95 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 14 185,10 \$ taxes incluses, à *Entreprise T.R.A. (2011) inc.*, pour le lignage des rues de la Municipalité selon l'option 1 pour les lignes axiales ;

DE FINANCER ces travaux à même le budget général de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne dans la salle a posé des questions sur la protection de la municipalité contre les pirates informatiques.

2018-12-12

ACQUISITION DU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE DE PG SOLUTIONS COMPRENANT LES LICENCES, L'INSTALLATION, LA FORMATION ET LE SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SUITE à l'offre de service reçue de *PG Solutions* datée du 21 novembre 2018,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à procéder à l'acquisition du logiciel *Première Ligne* de *PG Solutions* comprenant les licences, l'installation, la formation et le soutien technique pour le service de sécurité incendie pour un montant budgétaire de 6 025,84 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-13

NOMINATION D'UN DIRECTEUR-ADJOINT DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il est primordial qu'advenant le cas d'une absence du directeur du service de Sécurité incendie, ce dernier soit remplacé afin d'avoir une constante gestion autant administrative qu'opérationnelle,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE GRADER le capitaine Éric Brochu à titre de directeur-adjoint du service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-14

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU PETIT-SAINT-PATRICE EFFECTUÉS PAR ALI EXCAVATION INC.

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice, tenue le 15 novembre 2018, en collaboration avec les ingénieurs de la firme *CDGU, ingénierie urbaine*, de l'entrepreneur *Ali Excavation inc.* et de la Municipalité de Saint-Télesphore, aucune déficience n'a été relevée ;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs de *CDGU, ingénierie urbaine*,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation finale des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice effectués par *Ali Excavation inc.* ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le certificat de réception définitive des ouvrages pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice effectués par *Ali Excavation inc.* ;

D'ACCEPTER le décompte numéro 2 final d'*Ali Excavation inc.* et de libérer la retenue contractuelle de 10 % ;

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 2 final, d'un montant de 26 107,11 \$ taxes incluses, à *Ali Excavation inc.* pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DE LA FACTURE DE CDGU INGÉNIERIE URBAINE ET
AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA
CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU PETIT-SAINT-PATRICE**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2018-12-15

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION DOSSIER NUMÉRO 25173-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 du dossier numéro 25173-1 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux et les frais inhérents relativement au dossier numéro 25173-1 sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière numéro 25173-1 a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Télesphore approuve les dépenses d'un montant de 66 390 \$ pour l'année 2018 pour un total cumulatif de 96 894 \$ de dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier numéro 25173-1, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-16

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION DOSSIER NUMÉRO 27259-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 du dossier numéro 27259-1 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux et les frais inhérents relativement au dossier numéro 27259-1 sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière numéro 27259-1 a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Télesphore approuve les dépenses d'un montant de 30 601 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier numéro 27259-1, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-17

**ACQUISITION DU LOGICIEL GESTION DES PERMIS DE PG SOLUTIONS
COMPRENANT LES LICENCES, L'INSTALLATION, LA FORMATION ET LE
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE SERVICE D'URBANISME**

SUITE à l'offre de service reçue de *PG Solutions* datée du 22 novembre 2018,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACQUÉRIR le logiciel *Gestion des permis* de *PG Solutions* comprenant les licences, l'installation, la formation et le soutien technique pour le service d'urbanisme pour un montant budgétaire de 5 265,28 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-18

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le taux d'achalandage de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la bibliothèque de Saint-Zotique,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la fermeture de la bibliothèque municipale ;

D'OFFRIR gratuitement des livres de la bibliothèque municipale aux citoyens et employés de la municipalité de Saint-Télesphore, à la bibliothèque de Saint-Zotique ainsi qu'aux écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÎNER DE NOËL

Le maire, monsieur Yvon Bériault, sollicite la disponibilité des conseillers pour le dîner de Noël offert à ses citoyens le 16 décembre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2018-12-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller Paul Gauthier ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière